



APER

AU SOUTIEN
DES CADRES | SUPPORTING
MANAGERS

INFO-CADRE

ÉDITION DE DÉCEMBRE 2021

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT CHAPEAU, LES CADRES!

À quelque chose, malheur est bon nous dit un vieil adage. Bien que l'on ait tendance à l'associer au passé, il s'avère encore très pertinent en ces temps pandémiques! Loin de moi l'idée de vouloir l'utiliser afin de minimiser ce que nous avons tous vécu, au contraire. Chapeau les cadres!

Cette époque de changements dramatiques que nous vivons en continu depuis mars 2020 fait en sorte que nous nous découvrons plein de choses, sommes toutes positives, au milieu de cette ère troublée où nous nous trouvons toujours. Ne serait-ce que de se découvrir de nouvelles forces devant l'adversité qui étaient insoupçonnées auparavant, d'avoir appris à jongler avec de multiples réalités, parfois complexes, lesquelles changeaient de façon quasi quotidiennes! Chapeau les cadres!

Vous avez appris à gérer vos vies, celles de vos parents, de vos conjoints, de vos enfants simultanément avec un réseau socio sanitaire menacé d'être englouti à tout instant sous les vagues de malades ou de s'écrouler sous la lourdeur de la tâche et l'absence cruelle de personnel. Chapeau les cadres!

Vous avez traversé les diverses vagues de cette pandémie tout en demeurant au poste, en présentiel pour la majorité d'entre vous, exerçant



un leadership assumé envers vos équipes de travail qui ont toujours pu compter sur votre appui constant. Chapeau les cadres!

Vous n'avez pas compté les heures, ni les jours supplémentaires afin d'assurer les services auxquels la population s'attend de notre réseau, tout en répondant « présent » pour mettre sur pied divers projets, les cliniques de vaccination massives entre autres. Et vous avez fait tout cela alors que vos employeurs respectifs ajoutaient l'injure à l'insulte en refusant de compenser ces mêmes heures supplémentaires, que vous aviez dûment faites, tout en vous refusant les primes que vos employés ont reçues... Chapeau les cadres!

Ces temps-ci, on parle beaucoup du «Mammoth de la Santé » qui manquerait d'agilité. **L'agilité, la vraie, elle est à votre niveau, celui des cadres «terrain» ou œuvrant près de celui-ci.** Certainement pas dans les tours et les bureaux des technocrates du gouvernement!

Merci pour ce que vous faites et ce que vous êtes!

Chapeau les cadres!

Christian Samoïsette
Président de l'APER

LE MOT DE L'ÉQUIPE DE L'APER

C'EST VRAIMENT POUR VOUS QUE NOUS SOMMES LÀ!

Dans notre travail à la permanence, nous sommes en contact avec les représentants du MSSS, du Secrétariat du Conseil du trésor, du ministère des Finances, de Retraite Québec, de SSQ et de nos partenaires associatifs.

Lorsque, au cours d'une semaine, nous avons notre trop-plein de phrases creuses, d'injustices et de traitements discriminatoires et irrespectueux à l'égard des cadres du réseau de la santé et des services sociaux, nous décidons de façon concertée, pour notre santé mentale, de retourner nous concentrer sur vous.

De vous parler, d'aller vous voir, en personne ou en visioconférence, de rire, de pleurer, de proférer quelques jurons bien sonnés avec vous, nous permet de renouer avec **ce qui est vraiment au cœur de notre passion, vous.**

Quand dans une journée, on se fait dire qu'il n'y a aucune logique ou aucun critère d'attribution d'une allocation, mais que simplement ça coûte trop cher de payer tous les cadres qui y ont droit, pour nous décoller du plafond, il nous faut vous voir, vous entendre ou vous lire, c'est notre ancrage et la raison pour laquelle nous restons en poste.

Comme nous vous l'avons annoncé dans nos communications des dernières semaines, il semblerait que nous ayons un employeur tricéphale. En effet, **le MSSS était d'accord d'attribuer l'allocation de 14% pour tous les cadres faisant parti de la Direction des soins infirmiers.** Ne détenant pas les cordons de la bourse, ils ont dû faire leur demande au Conseil du trésor et au ministère des Finances qui semblent constamment oublier qu'ils ne sont pas juste là pour la « bonne gestion de l'argent des

contribuables » mais qu'ils ont aussi l'obligation de mettre leur chapeau d'employeur à l'égard des cadres.

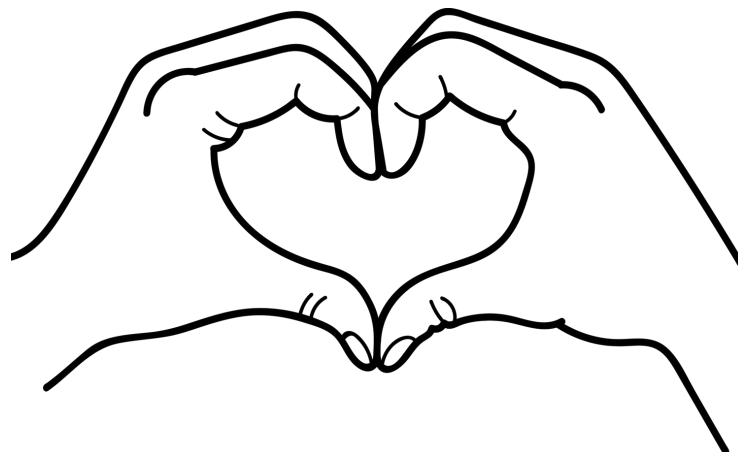
La pandémie a d'ailleurs eu cela de merveilleux; elle nous a clairement démontré dans les 3 secteurs parapublics (santé et services sociaux, éducation et CPE) à quel point, et malgré le pouvoir de négociation des syndicats, l'absence d'engagement de notre employeur à l'égard de ses propres employés incluant les cadres.

Soudainement, les pénuries annoncées il y a plus d'une décennie ont fait jaillir, comme par magie, des milliards de dollars et des incitatifs pour attirer et garder en poste les cadres et les employés.

L'APER a demandé une rencontre avec la présidente du Conseil du trésor et avec le ministre des Finances afin de **comprendre leur réflexion menant à leur décision de ne pas attribuer l'allocation de 14% à l'ensemble des cadres qui y avaient droit. Nous sommes toujours sans réponse.**

Par conséquent, en 2022, l'APER entend s'asseoir avec la présidente du Conseil du trésor, le ministre des Finances et le ministre de la Santé et des Services sociaux afin de leur rappeler qu'ils ont l'obligation aussi d'agir en équité avec leurs cadres. Si cela ne se produit pas, c'est en Cour supérieure du Québec que nous nous verrons et ce, afin de les forcer à négocier véritablement avec leurs cadres.

Suite à la page 3



Suite de la page 2

Dans ma pratique professionnelle, j'ai toujours préféré les cadres intermédiaires et les membres de l'APER, encore plus. Vous êtes tout simplement exceptionnels et l'on ne vous le dit pas assez souvent.

Nos membres qui dès janvier 2020 se préparaient au pire, sachant gérer les catastrophes. Nos membres qui ont tenu le fort sur le terrain et à distance, avec famille, parents et enfants sur les bras. Nos membres qui ont rendu les services au-delà de ce qui est normalement requis dans un job et qui le font depuis ...mathusalem (bien avant la pandémie quoi!) au risque de leur santé physique ou psychologique.

À la permanence, nous regardons le chemin parcouru depuis janvier 2020 (ça fera 2 ans dans quelques jours). Nous constatons tout ce que vous avez accompli et réussi. Nous vous écoutons au quotidien et nous sommes fiers de vous défendre et de vous représenter. C'est vraiment pour vous et grâce à vous que nous sommes là!

Joyeuses Fêtes! Repos, rires, joies et bonheur au quotidien.

Me Anne-Marie Chiquette
Chef du contentieux de l'APER



AGA 2021 UN GRAND SUCCÈS!

Le 28 octobre dernier s'est tenue l'Assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'APER.

Vous avez été nombreux à être présents à ce rendez-vous en ligne qui a permis aux administrateurs et à l'équipe de l'APER de vous présenter les principales réalisations de l'année 2020-2021.

**MERCI de votre présence
et de votre participation!**



NOUVEL ÉLU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APER

Un nouvel administrateur a été élu au sein du CA de l'APER. Il s'agit de monsieur Joe Vieira, cadre au service de l'hygiène et de la salubrité du CUSM. Nous tenons à féliciter pour son élection et lui souhaiter du succès dans ses nouvelles fonctions!



WEBINAIRE SUR L'AUTO-
COMPASSION:
REDIFFUSION DISPONIBLE
JUSQU'EN MARS 2022!

Vous avez manqué le webinaire « Auto-compassion, besoins psychologiques et émotions pour soutenir le personnel d'encadrement en cette période de surcharge » ? Pas de souci!

Le lien de rediffusion de de cette intéressante formation est disponible jusqu'au 18 mars 2022.

C'est par ici!



À inscrire à votre agenda

MIDI-CADRE: POUR ÊTRE PLUS PRÈS DE VOUS!

Dans un format simple et convivial, l'équipe de la permanence, accompagnée des membres des exécutifs locaux, rencontre les cadres d'un établissement et ce, pendant l'heure du lunch. Tenues en Teams ou en Zoom, ces rencontres éclair permettent de présenter aux membres les services auxquels ils ont droit ainsi que d'échanger sur leurs préoccupations.

Prochains MIDI-CADRE

19 janvier 2022 - CIUSSS Est-de-l'île-Mtl

3 février 2022 - CHUM

8 février 2022 - CISSS Abitibi

Dates à venir:

CUSM

CIUSSS Centre-Ouest

CIUSSS Ouest-de-l'île-de-Montréal

On vous y attend!

RELEVÉ DE PARTICIPATION AU RRPE : AYEZ L'OEIL OUVERT!

Les cadres ont reçu cette année, leur relevé de participation se terminant le 31 décembre 2020, à l'automne 2021, ce qui est une excellente nouvelle.

En adhérant à *Mon Dossier*, sur le site web de Retraite Québec, vous obtiendrez ainsi chaque année votre relevé de participation pour le RRPE, ainsi que celui de la Régie des rentes.

Il est important de vérifier votre relevé de participation afin de vous assurer que toutes les données y sont conformes. Validez bien les informations qui y figurent en vous posant ces quelques questions:

- Y indique t-on bien une année additionnelle pour l'admissibilité et le calcul de la rente?
- Est-ce bien votre salaire annuel réel qui y est déclaré?
- Vous avez des possibilités de rachat?

Dans les trois cas, **si vous n'êtes pas certain que l'information disponible sur votre relevé est bien exacte, contactez la permanence de l'APER** afin que nous nous assurions que tout soit conforme ou que nous puissions prendre les mesures qui s'imposent pour faire faire les corrections.

Si vous attendez avant de demander des correctifs, vous pourriez vous retrouver dans une situation où votre demande pourrait ne pas être traitée vu les délais de prescription. Ainsi, prévaliez-vous de nos services. Nous sommes en mesure de vous aider!

Il en va de même pour les possibilités de rachat de service. N'attendez pas! Nous pouvons effectuer différents calculs afin que vous puissiez comprendre les avantages ou non de faire un rachat. Plus vous le faites tôt, moins son coût sera important.

N'hésitez pas à nous contacter, **nous sommes en mesure de vous préparer des estimations de rente en fonction des salaires actuels.**

En résumé...n'hésitez pas à nous contacter!

J'ai constaté une erreur sur mon relevé du RRPE...

Appelle l'APER!
Il vont t'aider à comprendre la situation et la régler!

L'APER est outillée pour vous aider concrètement!

RÉGIME DE RETRAITE: EN BREF...

En date du 31 octobre 2021, les résultats de la Caisse de Dépôt et Placements du Québec (CDPQ) s'élèvent à 5,73% pour le RRPE.

Bonne nouvelle : le taux de cotisation pour 2022 est de 12,29% applicable à l'excédent du salaire cotisable en sus du 35% du MGA.

PRÉPARATION À LA RETRAITE: IL FAUT Y VEILLER!

Une **formation GRATUITE de préparation à la retraite** est offerte aux cadres par le Collège Marie-Victorin.

Il est recommandé de s'y inscrire 5 ans avant la date prévue de la retraite.

Contactez-nous pour plus d'informations!

association@aper.qc.ca



TAUX DE PRIMES EN ASSURANCE COLLECTIVE 2022

Les taux de primes du régime d'assurance collective pour l'année 2022 ont été adoptés par le Conseil du trésor. Ces nouveaux taux tiennent compte du congé de primes qui est accordé à même les surplus accumulés dans le régime d'accident maladie. Les données suivantes peuvent donc être diffusées auprès des membres des associations.

L'APER vous transmettra les nouveaux taux dans une communication dédiée à ce sujet. Surveillez vos courriels.

Veuillez prendre note que **SSQ Assurance déposera une nouvelle version du feuillet Votre régime en un coup d'œil sur le site Espace Client dans les derniers jours de décembre**. Celui-ci comprendra le contenu des protections d'assurance offertes aux assurés, les nouveautés pour 2022, de même que la tarification.

AVIS DE RECHERCHE: BONS COUPS!

Dès le prochain numéro de l'INFO-CADRE, notre équipe souhaite faire briller les bons coups des cadres de notre réseau.

Vous souhaitez nous partager un bon coup d'un collègue, d'un cadre de votre établissement ou même de vous-même, n'hésitez pas à nous en faire part!

Décrivez en quelques mots la situation méritoire, le nom du cadre visé ainsi que son établissement. Il nous fera plaisir d'aller à sa rencontre.

Écrivez-nous: association@aper.gc.ca

UN TAXI POUR FACILITER

VOS TRANSPORTS:

- Personnel médical
- Patient atteint ou potentiellement atteint de la COVID-19
- Bénéficiaire avec ou sans problème de mobilité
- Messagerie interne
- Spécimen biologique



Pour ouvrir un compte

514-270-5466

VENTES@TAXELCO.COM

Pour commander un taxi

514-836-0000

TAXELCO





Chauffage au bois : 3 conseils préventifs

À la maison, rien de tel qu'un feu de foyer pour chasser le froid et créer de l'ambiance ! Vous pensez faire installer un appareil de chauffage au bois chez vous ? Voici des conseils pour accroître votre protection et celle prévue par votre assurance habitation.

1. Soyez vigilant à l'achat d'un appareil de chauffage ou d'une maison qui en est dotée

- Avant tout, consultez le règlement de votre municipalité. Certaines villes, dont Montréal, interdisent par exemple d'installer des appareils de chauffage au bois dans les nouvelles constructions.
- Si vous achetez un appareil pour votre domicile, choisissez-en un approuvé par un laboratoire indépendant ; recherchez notamment les certifications CSA ou ULC.
- Avant d'acheter une maison munie d'un foyer (ou d'un poêle) au bois, contactez un membre de l'Association des professionnels du chauffage (APC) ; il pourra vérifier la conformité de votre installation. Un conseil : par sûreté, c'est aussi un technicien de l'APC qui devrait installer un nouvel appareil chez vous.

2. Avisez votre assureur de la présence ou de l'ajout d'un appareil de chauffage

Votre assureur voudra à son tour vérifier si votre installation est sécuritaire. En général, il se demandera si votre poêle à bois (par exemple) est relié à un type de cheminée qui minimise les risques. Il examinera d'autres mesures de sécurité : absence de matériau combustible trop près de l'appareil, état des raccords de conduits, etc.

Après sa vérification, votre assureur ajoutera une mention à votre contrat pour que vous soyez bien protégé en cas de sinistre. S'il constate des problèmes de conformité, il pourrait plutôt exiger des modifications, voire refuser de couvrir une installation hors normes.

3. Réduisez les risques d'incendie avec un entretien et un usage adéquats

Les appareils de chauffage viennent avec une part de risques. Prévenez ceux-ci à l'aide de bonnes pratiques :

- Brûlez seulement du bois sec (jamais de déchets ou de bois traité, peint ou souillé).
- Faites ramoner votre cheminée périodiquement.

Bref, chauffez votre domicile en toute sécurité ! Vous avez besoin de conseils en prévention des incendies ? Votre assureur fait partie des ressources qui peuvent vous renseigner.